

COMPTE RENDU/BOOK REVIEW

Natacha Gagné et Catherine Neveu, dir., « Citoyennetés », *Anthropologie et sociétés*, 33(2), 2009, 282 p., CAN\$25, ISSN 0702-8997.

L'anthropologie de la citoyenneté est un champ qui commence lentement à émerger, surtout dans les milieux scientifiques anglo-saxons et québécois. Cette nouvelle approche intéressera également les sociologues, qui avaient redécouvert ce concept dans les années 1990. Le numéro thématique « Citoyennetés », de la revue *Anthropologie et sociétés*, permet au lecteur, dès le premier article (Neveu sur la citoyenneté comme objet anthropologique « absent » en France), de mieux comprendre les obstacles qui ont entravé l'émergence d'une anthropologie de la citoyenneté, bien qu'ils soient à plusieurs égards spécifiques au contexte français. La difficulté à admettre une anthropologie du proche, combinée à la prédominance de la pensée républicaine, qui expulse de son champ les différences culturelles au profit d'un primordialisme national, et s'entend à une définition unilatérale et scalaire de la citoyenneté, explique le silence des anthropologues sur toutes les questions relevant de la citoyenneté. Par ailleurs, selon Gagné et Neveu, cette conception scalaire de la citoyenneté en a renforcé la dimension normative aux yeux des anthropologues, pour qui elle devenait dès lors un outil de domination.

Les articles réunis dans ce numéro illustrent la difficulté à saisir de manière uniforme la notion de citoyenneté. Concept « protéiforme » et « fuyant », la citoyenneté ne se laisse pas facilement enfermer dans une définition catégorielle unique. Perçue tantôt comme statut et comme régime de droit; tantôt comme appartenance à une communauté politique, ou encore comme projet politique ou destin commun (Gagné et Neveu : 17), la citoyenneté, vue à travers le prisme de l'anthropologie, est certes complexe, mais elle se distingue de sa définition classique en ce sens qu'elle renvoie à un ensemble de pratiques de co-construction et à un espace de dialogues plus ou moins asymétriques entre « les acteurs » et les « sujets ». Les articles de ce numéro démontrent l'éventail des possibilités de cette construction collective; les conséquences de son déni en France (Neveu), son impossible réalisation pour les Aborigènes australiens (Poirier), son potentiel de décolonisation à Grande-Vallée, au Québec (Campeau), son rôle dans la réparation des torts causés par l'esclavage au Brésil (Saillant), sa contribution à l'estime de soi des

immigrantes latino-américaines de San Francisco (Coll), ainsi que sa fonction dans la concurrence symbolique des Autochtones du Canada (Schwimmer). Si cette co-construction n'est jamais garantie, qu'elle dépende du contexte historique dans lequel elle s'inscrit (Gagné sur les Maaori et les Tahitiens) ou du fossé qui sépare les attentes des « sujets » et des « acteurs » (Poirier), notons qu'elle ne concerne pas uniquement les relations entre majoritaires et minoritaires. Comme le montre Clarke, en parlant de l'Angleterre, la co-construction de la citoyenneté se négocie également au sein d'une société majoritaire, notamment entre les discours gouvernementaux et vernaculaires.

Si les thèmes traités dans ce numéro thématique recouvrent des zones géographiques variées (France, Angleterre, Canada, Brésil, États-Unis, Australie, Nouvelle-Calédonie, Polynésie), des périodes historiques distinctes (coloniales et postcoloniales), des configurations particulières (entre majoritaires, entre Français de « souche » et Français « issus de l'immigration », entre les membres des anciennes colonies françaises et ceux de la métropole, entre la population autochtone ou aborigène et la population d'origine européenne, et entre la société américaine et la communauté d'immigrantes latino-américaines), il reste qu'un fil conducteur traverse tous les articles. La trame qui se dégage de toutes les contributions est que la citoyenneté est un processus dynamique, qui implique une lutte de pouvoir et de reconnaissance, et bien qu'il faille en saisir la généalogie et les contraintes, elle n'est jamais donnée une fois pour toutes, mais toujours potentiellement renégociable. Clarke explique ainsi que la citoyenneté est définie à travers un travail discursif, qui est à la fois dialogique et créatif. L'auteur nuance l'idée selon laquelle seul l'État aurait le pouvoir d'établir les modalités de la citoyenneté, et insiste sur l'agencéité des sujets. Loin d'être les simples récipiendaires d'un discours officiel sur la citoyenneté, les sujets, à travers leurs parlers vernaculaires, remettent en question et élargissent les conceptions institutionnelles. Salaün et Vernaudon illustrent également comment la citoyenneté se façonne en marge de la sphère étatique, et élisent pour ce faire l'angle de l'institution scolaire en Nouvelle-Calédonie. À travers l'introduction de cours de langue kanak, l'école participe à la transmission de valeurs et de référents culturels communs, l'objectif étant de fonder une nouvelle identité néo-calédonienne, qui favorisera la compréhension entre groupes et réaffirmera l'autonomie (culturelle) du pays par rapport à la métropole. Les protagonistes de cette construction citoyenne sont autant les enseignants, les parents que les élèves. La citoyenneté ne se limite pas ici aux droits civiques et politiques; elle est plutôt perçue comme le lien social par excellence à travers lequel se constitue une nouvelle communauté humaine. Campeau, quant à lui, met en exergue le potentiel

de décolonisation des pratiques oppositionnelles des sujets minorisés. À travers le concept de « citoyenneté hétérogène », l'auteur montre comment des personnes exclues de la sphère publique (en l'occurrence, il s'agit de la population de Grande-Vallée au Québec), en entrant en lutte avec l'État, créent de nouveaux espaces d'opposition afin de transformer un rapport de pouvoir. D'autres exemples de la construction de la citoyenneté en marge du « centre » et comme moyen de résistance et de revendication nous sont donnés par Saillant et Coll.

Si l'apport de ce numéro est de saisir les pratiques « périphériques » de la citoyenneté que d'autres approches laissaient de côté, cette approche a également des limites. Comme le dit Coll, la citoyenneté est autant un statut légal qu'un processus culturel. En fait, les deux aspects sont inséparables, et si les rapports asymétriques de pouvoir sont plus frappants dans la définition légal-juridique de la citoyenneté, ils ne sont pas complètement absents de sa définition processuelle. Certes, l'approche scalaire et unilatérale de la citoyenneté doit être nuancée, mais les rapports asymétriques et les limites qu'ils imposent à l'espace de négociation ne peuvent être sous-estimés. Ainsi, les discriminations pratiquées pendant la colonisation semblent se perpétuer chez les Maaori et les Tahitiens, si bien qu'ils ne conçoivent de pratiques citoyennes que selon des lignes de fracture ethnique et dans des sphères bien délimitées (Gagné). De même, les aborigènes d'Australie semblent condamnés soit à être exclus de la vie citoyenne, soit à renoncer à leurs valeurs culturelles (Poirier). En effet, la conciliation des deux idéologies semble ici impossible, et la distribution inégale du pouvoir rend caduque toute revendication aborigène. Au-delà des conséquences de cette asymétrie dans la définition de la citoyenneté comme statut, les articles de ce numéro thématique nous invitent à réfléchir sur les limites de la négociation qu'implique la construction de la « citoyenneté culturelle ». Bien que la citoyenneté ne se construise jamais de manière purement unilatérale, il reste qu'elle implique forcément un intermédiaire (les instituteurs, l'élite économique de Grande-Vallée, l'élite urbaine et scolarisée du mouvement noir au Brésil), ce qui « limite » le potentiel de construction de la citoyenneté « par le bas ». Salaün et Vernaudo déplorant, par exemple, que l'organisation scolaire soit trop marquée par des rapports hiérarchiques qui entravent le dialogue horizontal sur la citoyenneté. Campeau affirme que l'entreprise de Minville a échoué parce qu'elle ne s'est pas accompagnée d'une véritable réforme politique qui aurait permis de transformer la situation coloniale. Saillant explique, quant à elle, que les politiques d'accès à la citoyenneté ne correspondent pas aux attentes d'une certaine frange de la population afro-brésilienne, notamment ses membres les plus défavorisés, dont les revendications en matière de reconnaissance culturelle

ou de compensation financière restent ignorées. Tous ces constats nous amènent à penser que si la citoyenneté n'est ni immuable ni prédéterminée, elle demeure au centre de luttes de pouvoir, dont l'asymétrie contraint, bien qu'elle n'interdise pas, les champs du possible.

Le numéro thématique « Citoyennetés » parvient ainsi à redéfinir la notion de citoyenneté, tout en tenant compte des limites cernées par d'autres disciplines. Elle contribue à enrichir l'étude de cet objet, grâce à son cadre conceptuel, théorique et méthodologique. En offrant une perspective inédite sur la question de la citoyenneté, en soulignant l'importance de contextualiser cet objet et en soulignant certaines difficultés méthodologiques liées à l'approche proprement anthropologique, ce numéro contribue au développement de ce champ de recherche et au décroisement des sciences sociales.

Université d'Ottawa

Sabrina Zeghiche

Sabrina Zeghiche est étudiante au programme de doctorat en sociologie de l'Université d'Ottawa. Ses champs d'intérêts incluent l'ethnicité, les conflits, le post-colonialisme et l'Inde. Sa thèse a pour but d'examiner les conflits entre Hindous et Musulmans en Inde.

sabrina.zeghiche@gmail.com